

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes-rendus du 11/02 et 25/05/2020
2. Constitution des Commissions Communales
3. Désignation des délégués du conseil auprès des organismes extérieurs
4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
5. Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier
6. Désignation des délégués SDEA
7. Autorisation générales de poursuites au comptable public
8. Finances : - Affectations du résultat de l'exercice 2019
  - Vote du taux des 2 Taxes
  - Budget primitif 2020
  - Affectation du produit de la chasse
  - Ligne de Trésorerie
9. Révision des loyers et des charges locatives
10. Pêche : - Empoisonnement Hanfgraben
  - Convention avec L'APP et M. Carbiener
11. Urbanisme : Divers devis
12. ATIP:convention de mission de conformités et contrôle des travaux
13. Divers

**Secrétaire de séance : Amandine KALCK**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL , Pierre SCHNEIDER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Jean-François MAILLOT, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Amandine KALCK, Christophe JACOB, Valentine HARLEPP, Benoît ANDRES.**

**Membres excusés :**

**Martine WALTER, excusée sans procuration ,  
Gwendoline HURSTEL, excusée avec procuration à Anny SUR-RIEGEL .**

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ATIP : Mission d'assistance technique en aménagement : Convention pour l'aménagement de la rue du Moulin et de la rue de Benfeld

### **Adopté à l'unanimité**

#### **Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbation des comptes-rendus du 11/02 et 25/05/2020**

Le procès verbaux sont :

**Adopté par 13 (treize) voix pour et 1 (une) abstention de Maurice WEIBEL**

#### **Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Constitution des Commissions Communales**

- **Constitution des commissions communales :**

#### **FINANCES.**

**Rapporteur** : M. SCHULTZ Denis

**Membres** : Tous les membres du Conseil Municipal.

#### **URBANISME ET VOIRIE.**

**Rapporteur** : SCHNEIDER Pierre

**Membres** : WALTER Martine, GOERGER Pascal, WEIBEL Maurice, MAILLOT Jean-François, JACOB Christophe, BERGER Agnès, KIENNERT Bruno et ANDRES Benoît  
Le Maire et les Adjoints.

#### **VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE ET JEUNESSE**

**Rapporteur** : TUSSING Fabienne

**Membres** : GARBACIAK Cécile, HARLEPP Valentine, HURSTEL Gwendoline, et ANDRES Benoît  
Le Maire et les Adjoints.

#### **AGRICULTURE – FORET – ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur** : SCHULTZ Denis

**Membres** : WEIBEL Maurice, WALTER Martine, GOERGER Pascal et KALCK Amandine  
Les Adjoints.

#### **GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATION**

**Rapporteur** : SUR-RIEGEL Anny

**Membres** : GARBACIAK Cécile, ANDRES Benoît , KALCK Amandine et BERGE Agnès  
Les Adjoints.

## **GROUPE DE TRAVAIL SÉCURITÉ**

**Rapporteur** : SCHNEIDER Pierre

**Membres** : HURSTEL Gwendoline, GOERGER Pascal, JACOB Christophe, MAILLOT Jean-François et KIENNERT Bruno  
Le Maire et les Adjoints.

## **GROUPE DE TRAVAIL SALLE COMMUNALE**

**Rapporteur** : SCHULTZ Denis

**Membres** : GOERGER Pascal, WEIBEL Maurice, MAILLOT Jean-François, JACOB Christophe, BERGE Agnès et KIENNERT Bruno  
Les Adjoints.

- **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres :**

Le Conseil Municipal désigne le maire , 3 titulaires et trois suppléants :

Président : le Maire,

membres titulaires : SCHNEIDER Pierre, GOERGER Pascal, KIENNERT Bruno

membres suppléants : SUR-RIEGEL Anny, ANDRES Benoît, JACOB Christophe

- **Commission Action Sociale:**

**Rapporteur:** SUR-RIEGEL Anny

**Membres** : HURSTEL Gwendoline, BERGE Agnès, GARBACIAK Cécile, ANDRES Benoît, KLEIBER Paula et SCHULTZ Pierrette

- **conseil municipal des enfants :**

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

TUSSING Fabienne – SCHNEIDER Pierre–  
BERGER Agnès– GARBACIAK Cécile

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Désignation des délégués du conseil auprès des organismes extérieurs**

- **Syndicat Intercommunal à vocation unique. (SIVU, gestion du personnel forestier).**

Le Conseil Municipal désigne un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant appelés à siéger au SIVU, soit :

**Délégué Titulaire : Pascal GOERGER  
Délégué Suppléant : Maurice WEIBEL**

**Adopté à l'unanimité**

- **SMICTOM d'Alsace centrale.**

Le Conseil Municipal désigne

**réfèrent des élus : Amandine KALCK, conseillère municipale,  
réfèrent administratif : Valérie KELLER, secrétaire de mairie,  
réfèrent technique : Thierry KAMMERER, adjoint technique.**

**Adopté à l'unanimité**

- **Communes forestières d'Alsace.**

Le Conseil Municipal désigne un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant appelés à siéger auprès des Communes Forestières d'Alsace, soit

**Titulaire : Pascal GOERGER  
Suppléant : Amandine KALCK**

**Adopté à l'unanimité**

- **Comité National d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal désigne un correspondant (membre du personnel), un délégué du personnel, et un délégué élu, soit :

**Délégué élu : Anny SUR-RIEGEL  
délégué du personnel : Laetitia LLAMAS  
correspondant : Anne EIBEL**

**Adopté à l'unanimité**

- **Établissement Public Foncier Local**

Le Conseil Municipal désigne un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant appelés à siéger auprès de l'EPFL, soit :

**M. SCHULTZ Denis, Titulaire**  
**M. SCHNEIDER Pierre, Suppléant**

**Adopté à l'unanimité**

- **Conseillers des Orphelins.**

Le Conseil Municipal désigne un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant appelés à siéger au Conseil des Orphelins, soit

**Titulaire : Anny SUR-RIEGEL**  
**Suppléante : Fabienne TUSSING**

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**  
**(CCID)**

Le maire explique le rôle et le fonctionnement de la CCID, qui consiste essentiellement en un classement des logements sis sur la commune dans une grille selon leur surface et niveau de confort, classement qui détermine en partie les taxes foncières et d'habitation.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La commission se compose du Maire, d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants, dont certains doivent être propriétaires de bois et forêts, et d'autres doivent être domiciliés dans une autre commune mais être propriétaires sur Sand.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La commune doit proposer une liste de 24 personnes, parmi lesquelles le Directeur Départemental des Finances publiques retiendra 12 noms.

**Le conseil municipal propose les commissaires suivants :**

- **propriétaires de bois et forêt** : GOERGER Jean-Luc  
KRETZ Alphonse  
SCHNEIDER Christine  
GERHART Jérôme
- **propriétaires non domiciliés à Sand** : WIANNI Fabrice, de Kertzfeld  
WOEHREL Richard, de Kertzfeld  
STEPHAN Violette, de Herbsheim  
JEHL Isabelle, de Matzenheim

- propriétaires non ciblés : EUDELIN Marie-Josée, RISSER Pierre, BECHTEL Patrick, ROHMER Georges, FULGHERI Christian, ANDRES Benoît, MEYER Laurent, DOPPEL Jacques, BOOTZ Jean-Marc, RUMPLER Gérard, SCHROETTER Martin , GAUCKLER Isabelle, AMBS David, FRITSCH Materne, WALTER Henri, NELL Alain

**Le Maire propose de laisser sa Présidence à Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire**

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier**

Ce point est retiré.

**Point de l'ordre du jour N° 6**

**Objet : Désignation des délégués SDEA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 5721-2 ;

**Vu** les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

**Considérant** la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune-Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

**Considérant** que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire ;

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**DÉCIDE**

**De désigner en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :**

**Denis SCHULTZ**

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Autorisation générales de poursuites au comptable public**

**Vu :**

- Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,
- Le décret 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

**Considérant :**

- Que l'autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la fixation du seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 30 € n'ont pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribuent à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'octroyer une autorisation permanente de poursuite pour les titres de recette supérieurs à 30 € (sachant qu'il n'y a pas d'opposition à tiers détenteur bancaire en dessous de 130 €), quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites (oppositions à tiers détenteur, saisies).

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : Finances :**

**- Affectations du résultat de l'exercice 2019**

Le Conseil, réuni sous la présidence de

**Monsieur Denis SCHULTZ**

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice

2019

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de
- un déficit de fonctionnement de

103 418,33 €	compte 12
0,00 €	

Et que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de
- un déficit d'investissement de

0,00 €	A
876 572,09 €	

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année  
et des restes à réaliser d'investissement  
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense

614 665,88 €	B
0,00 €	C
261 906,21 €	

ceci représente

un BESOIN de financement (BdF) d'investissement de

A + B + C = 261 906,21 €

un excédent du solde d'exécution 001 de

0,00 € reporté sur la ligne 001 en recette

**Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :**

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
103 418,33 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	205 452,56 €	308 870,89 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
308 870,89 €	couvrir le besoin de financement	261 906,21 €	1068	308 870,89 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (crédeur)	46 964,68 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débiteur)		119	

**Adopté à l'unanimité**

- Vote du taux des 2 Taxes

Le Maire propose au Conseil, au vu de la crise sanitaire de ne pas augmenter les taux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'augmente pas les différentes taxes ainsi :**

	Taux 2020
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	9,77 %
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	45,85 %

**Adopté à l'unanimité**

- Budget primitif 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2020 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	699 849,68 €	652 885,00 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 résultat fonctionnement reporté		46 964,88 €
	=	=	=
<b>Total section de fonctionnement</b>		699 849,68 €	699 849,88 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	252 462,56 €	514 368,77 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent	666 426,08 €	666 426,08 €
	001 solde d'exécution reporté	261 906,21 €	0 €
	=	=	=
<b>Total section d'investissement</b>		1 180 794,85 €	1 180 794,85 €
<b>TOTAL</b>			
<b>Total du budget</b>		1 880 644,53 €	1 880 644,73 €

**Ce budget est adopté à l'unanimité**

- Affectation du produit de la chasse

Le Maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du produit 2020 de la chasse, soit 7 000 €, au paiement des cotisations 2020 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

**Adopté à l'unanimité**

## - Ligne de Trésorerie

Le Maire informe l'assemblée qu'il a mis en place une ligne de trésorerie et fait lecture de l'arrêté N°06/2020 :

**Vu** la Loi d'Urgence Sanitaire du 22 mars 2020 et de l'ordonnance du Conseil des Ministre du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

### **ARRÊTE**

Pour financer les éventuels besoins de trésorerie de la Commune, Monsieur Denis SCHULTZ, Maire de la Commune de SAND décide de retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Strasbourg et de contracter auprès de cet établissement **une ligne de trésorerie** d'un montant de 100 000 € (ce montant correspondant à 6,16 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement du CA 2019) , dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 100 000 €**
- Durée : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois + marge de 0,60%
- Intérêt : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à échéance
- Commission : commission d'engagement forfaitaire de 150,00 € payable à la signature du contrat
- Commission de non utilisation: Néant

### **Point de l'ordre du jour N° 9.**

#### **Objet : Révisions des loyers et des charges locatives**

##### Logement de Mme EIBEL :

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 à **408,28 €** (Indice de Référence des Loyers du 4 ème trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **80 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme EIBEL fait apparaître un trop versé de **48,85 €** que le conseil municipal décide de ne pas lui reverser mais d'inscrire en déduction des charges à venir.

#### Logement de Mme ILHAU:

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 à **265,57 €** (Indice de Référence des Loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **40 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme ILHAU fait apparaître un trop versé de **90,79 €** que le conseil municipal décide de ne pas lui reverser mais d'inscrire en déduction des charges à venir.

#### Logement de Mme LUTZ et M. THIBAUT :

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 à **258,36 €** (Indice de Référence des Loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **45 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mme LUTZ fait apparaître un trop versé de **61,83 €** que le conseil municipal décide de ne pas lui reverser mais d'inscrire en déduction des charges à venir.

#### Logement de Mmes BRUDER et LLAMAS

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er juillet.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2021 à **472,36 €** soit **236,18 €** chacune (Indice de Référence des Loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **70 € soit 35 €** chacune par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par Mmes BRUDER et LLAMAS fait apparaître un trop versé de **207,37 €** soit 103,68 € chacune que le conseil municipal décide de leur reverser.

#### Logement de M. FORSTER :

Suivant le contrat de bail, la règle d'indexation s'applique au 1er Juin.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant du loyer pour la période du 1 juin 2020 au 31 mai 2021 à **684,82 €** (Indice de Référence des Loyers du 1<sup>er</sup> trimestre).

Les charges locatives (eau, ordures ménagères et entretien chaudière), restent fixées à **110 €** par mois.

Néanmoins, l'état des charges versées par M. FORSTER fait apparaître un trop versé de **107,00 €** que le conseil municipal décide de ne pas lui reverser mais d'inscrire en déduction des charges à venir.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 10,**

**Objet : Pêche :**

**- Empoisonnement Hanfgraben**

Fabienne TUSSING informe l'assemblée que l'empoisonnement Hanfgraben (ombles et truites fario) s'est bien déroulé la semaine dernière.

**- Convention avec L'APP et M. Carbiener**

Ce point est retiré.

**Point de l'ordre du jour N° 11.**

**Objet : Urbanisme :**

**Divers devis**

**- Devis travaux de bordures de trottoirs et travaux complémentaires de trottoir route de Strasbourg**

Pierre SCHNEIDER informe l'assemblée que le département réalise des travaux sur la RD1083 – Route de Strasbourg et que la commune en profite pour les travaux de bordures des trottoirs qui lui incombent.

La commune a réceptionné deux devis :

- Entreprise COLAS de OSWALD pour un montant de 14 822,71 €/HT soit 17 787,25 € /TTC
- Entreprise de VOGEL TP de SCHERWILLER pour un montant de 12 997,07 € / HT soit 15 596,48 € /TTC

Vu la crise sanitaire et la consultations des conseillers par mail, le Maire a signé le devis le moins disant : VOGEL TP de SCHERWILLER pour un montant de 12 997,07 €/HT soit 15 596,48 € /TTC,

Suite à des difficultés techniques, des travaux complémentaires sont à prendre en charge et l'entreprise VOGEL TP a proposé un devis complémentaire pour un montant de 5 905,07€/HT soit 7 086,08 € / TTC que le Maire a signé.

Le Maire propose au Conseil d'adopter ces choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'approuver les décisions du Maire

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N°1 2.**

**Objet : ATIP :convention de mission de conformités et contrôle des travaux**

Ce point est retiré.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 13.**

#### **Objet: ATIP : Mission d'assistance technique en aménagement : Convention pour l'aménagement de la rue du Moulin et de la rue de Benfeld**

La commune de Sand souhaite poursuivre la politique de requalification des espaces publics par le réaménagement des rues du Moulin et de Benfeld. Il a sollicité l'ATIP pour une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage sur ce projet.

**Vu** les explications du Maire et de Pierre SCHNEIDER, adjoint à l'urbanisme et à la voirie,  
**Vu** la convention de mission d'assistance technique en aménagement (ci-jointe) proposée par l'ATIP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'adopter la convention telle que présentée et d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 14**

#### **Objet : Divers**

##### **- Mairie : devis ordinateur portable**

L'ordinateur portable devant être changé, la commune a réceptionné un devis de X-LENCE Informatique pour un montant de 557,50 €/HT soit 669,00€/TTC . Il est proposé au conseil de valider ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

##### **- Jobs d'été**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pendant la période des vacances pour seconder les ouvriers communaux.

Les jeunes qui viendront en aide aux agents communaux pour les travaux d'arrosage, de fleurissement et de menus travaux à raison de 35 heures par semaine pour les périodes suivantes :

- Juillet : du 15 juillet 2020 au 31 juillet 2020
- Août : du 03 août 2020 au 18 août 2020 et du 19 août 2020 au 31 août 2020.

**Adopté à l'unanimité**

##### **- Achats de parcelles boisées**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 23 avril 2020 de Maître Adrien VERNET de EPPFIG, nous informant de la vente de parcelles boisées à Sand, Section 5 parcelles 91 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca et 92 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca soit une surface totale de 55 a 80 ca pour un montant de 3 500,00 € auquel il faut rajouter un montant de 462,08 €/TTC de frais d'acte. La commune a un droit de préférence.

Le Marie propose l'acquisition de ces 2 parcelles.

Vu les explications du Maire,  
Vu le courrier de Maître Adrien VERNET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents, pour l'acquisition des parcelles boisées à Sand, Section 5 parcelles 91 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca et 92 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca soit une surface totale de 55 a 80 ca pour un montant de 3 500,00 € auquel il faut rajouter un montant de 462,08 €/TTC de frais d'acte.

**Adopté à l'unanimité**

- Salle Multifonctions : Un point est fait,
- Commission urbanisme : le 10/07/2020 à 19h30 visite salle multifonctions puis commission,
- Commission sécurité routière: le 16/07/2020 à 19h30
- Passage du Jury des maisons fleuries à Sand : le 17/07/2020 à 16h00.

Le conseil municipal est clos à 22h40.

